

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI LE 17 JUIN 2013
À 20 HEURES

Tenue à la salle municipale
au 629, rue des Loisirs à Ste-Christine

ILS SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Mme Huguette St-Pierre Beaulac, maire

Et les conseillers suivants :

Monsieur Fernand Laplante, conseiller,
Monsieur Denis Brisebois, conseiller
Monsieur Jean-Marc Ménard, conseiller
Monsieur Gilbert Grenier, conseiller
Monsieur Mario Noël, conseiller
Monsieur Aimé Loranger, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Huguette St-Pierre Beaulac.

Il est absent à l'ouverture de l'assemblée :

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière

Tous les conseillers ont reçu l'avis de convocation conformément aux dispositions mentionnées au Code municipal art. 152 à 156.

1. Adoption de l'ordre du jour

137-06-2013

Il est proposé par M. Aimé Loranger
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Octroi contrat pour le pavage du 1^{er} rang Ouest phase II

ATTENDU QU'un appel d'offres a été fait sur SEAO pour l'asphaltage du 1^{er} Rang Ouest de la phase II,

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 11 juin 2013 à 14h00 à l'Hôtel de Ville au 629, rue des Loisirs;

ATTENDU QUE trois (3) contracteurs ont soumissionné;

ATTENDU QUE la recommandation de M. Beauchesne ingénieur de la Firme Genivar, mentionne que le plus bas soumissionnaire est conforme aux exigences demandées;

EN CONSÉQUENCE

138-06-2013.1

Il est proposé par M. Mario Noël,
Appuyé par M. Fernand Laplante
Et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de l'ordre de 260,262.94\$ taxes incluses

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit :
Construction DJL INC. au coût de : 260,262.94\$ taxes incluses

3. Ponceau du 1^{er} Rang Ouest

139-06-2013 Il est proposé par M. Fernand Laplante
Et résolu à l'unanimité de changer le ponceau du 1^{er} rang ouest.

4. Kilométrage des employés en voirie;

CONSIDÉRANT QUE les employés de la voirie utilisent leur véhicule pour se déplacer entre les chantiers;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas la responsabilité de la Directrice générale de faire les analyses des feuilles de temps ainsi que du kilométrage réclamé. La vérification de l'exactitude du kilométrage réclamé ainsi que les heures faites par les employés à la municipalité, sera faite par le Directeur du service de la voirie.

140-06-2013 Il est proposé par M Gilbert Grenier
Et résolu à l'unanimité d'autoriser le remboursement des employés en voirie pour le kilométrage fait lors de déplacement entre les chantiers. Le Directeur de la voirie doit autoriser le paiement, sinon le remboursement n'a pas lieu.

La municipalité ne remboursera pas le déplacement de la maison au chantier et vice-versa.

5. Protection de l'eau

141-06-2013 Il est proposé par M. Denis Brisebois
Et résolu à l'unanimité d'autoriser les élus ainsi que la Directrice générale, Mme Caroline Lamothe, à assister à la visite des installations de traitement des boues collectées ainsi que le centre de tri des matières recyclables. Les frais de déplacement seront remboursés.

6. Mauvaises herbes

Des informations seront prises pour identifier les herbes causant de l'irritation.

La séance spéciale est suspendue à 20h40

La séance est reprise à 21h40

7. Démission

142-06-2013 Il est proposé par M. Fernand Laplante
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard d'accepter la lettre de démission de M. Denis Brisebois comme élu au siège numéro 2 du conseil de la municipalité de Sainte-Christine.

8. Période de question

Aucune question

9. Levée de l'assemblée

143-06-2013 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 22h50.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Caroline Lamothe
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Huguette St-Pierre Beaulac
Mairesse